
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle et du deuxième groupe d'opposition

*Programme 02 - Services de soutien auprès du premier ministre
et du Conseil exécutif*

Éléments 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06

Commission des institutions
Déposé le : 26 avril 2010
No : C-57
Secrétaire : 

ÉTUDE DES CRÉDITS

2010-2011

Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

*Programme 02 - Services de soutien auprès du premier ministre
et du Conseil exécutif*

Éléments 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

OPPOSITION OFFICIELLE QUESTION N°	LISTÉ DES QUESTIONS	PAGE
1	Budget détaillé des dépenses en 2009-2010, prévisions pour 2010-2011.	1.1
2	Organigrammes détaillés du ministère et des secrétariats sous sa responsabilité. Préciser le nom et le titre des personnes en faisant partie.	2.1
3	Liste des comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels participent le ministère, le secrétaire général, ou l'un des secrétariats, leurs mandats, les membres, le budget dépensé en 2009-2010, les résultats atteints.	3.1
4	Copie de toutes les directives émises par le premier ministre ou le secrétaire général.	4.1
5	Montants dépensés par mois en 2009-2010, prévisions 2010-2011 pour le ministère et chacun de ses secrétariats.	5.1
6	Salaire, avantages et bonis versés aux cadres du ministère du Conseil exécutif et de ses secrétariats en 2009-2010.	6.1
7	Liste des « CT réceptions » du Conseil des ministres en indiquant, pour chacun des fournisseurs, le nom, les montants payés ainsi que la date du service fourni.	7.1
8	Liste des agences ou consultants engagés par le ministère et ses secrétariats depuis le 1 ^{er} avril 2009 avec montants versés ou, s'il y a lieu, le montant total d'un contrat ouvert avec ces agences ou consultants.	8.1
9	Montants déboursés par mois pour la publicité, la création, l'élaboration de slogans et la publication de documents par le ministère et ses secrétariats, au Québec ou ailleurs, en précisant le nom de l'agence et les médias impliqués, le cas échéant.	9.1
10	Effectifs affectés au ministère du Conseil exécutif et à ses secrétariats depuis le 1 ^{er} avril 2009, avec date d'affectation, en précisant leur lieu de travail (ville) ainsi que les conditions d'embauche et leur salaire.	10.1
11	Liste des cadres et hauts fonctionnaires mis à pied par le Secrétariat aux emplois supérieurs incluant, pour chacun, l'allocation de départ versée et le montant équivalent au préavis, et ce, depuis le 1 ^{er} avril 2009.	11.1

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

OPPOSITION OFFICIELLE QUESTION N ^o	LISTE DES QUESTIONS	PAGE
12	Liste des cadres et hauts fonctionnaires qui ont été ou sont sans affectation depuis le 1 ^{er} avril 2009, avec pour chacun : a) la durée de la période de non-affectation; b) le salaire total versé durant la non-affectation; c) la date et le lieu de réaffectation, s'il y a lieu.	12.1
13	Évolution du nombre de hauts fonctionnaires depuis le 31 mars 2009.	13.1
14	Depuis le 31 mars 2009, évolution des effectifs de la masse salariale globale pour les classes d'emploi suivantes : sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membres de direction.	14.1
15	Depuis le 31 mars 2009, nombre de nominations ou de renouvellements de contrats pour les postes de sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membres de direction. Ventilation par année.	15.1
16	La liste des membres de l'équipe du Secrétariat à la communication gouvernementale.	16.1
17	Le budget total pour 2009-2010 du Secrétariat à la communication gouvernementale (incluant la masse salariale) et prévisions pour 2010-2011.	17.1
18	Pour chacune des campagnes publicitaires imputées sur les crédits dévolus au Secrétariat à la communication gouvernementale : a) objet de la campagne; b) coût de la campagne; c) clientèle visée par la campagne; d) moyens publicitaires utilisés (type de média, fréquence et durée); e) nom de la firme et/ou des professionnels ayant obtenu des contrats dans le cadre de la campagne; f) firme responsable du placement média; g) et, selon le cas, y a-t-il utilisation de l'image du premier ministre ou d'un ministre dans le cadre de la campagne?	18.1
19	Nombre de personnes suspendues avec ou sans solde depuis le 1er avril 2009.	19.1

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

OPPOSITION OFFICIELLE QUESTION N°	LISTE DES QUESTIONS	PAGE
20	Depuis 2003, évolution des effectifs et de la masse salariale globale pour les classes d'emplois suivantes : sous-ministre, sous-ministre associé, sous-ministre adjoint, dirigeant d'organisme et membre de direction.	20.1
21	Depuis 2003, nombre de nominations ou de renouvellements de contrats pour les postes de sous-ministre, sous-ministre associé, sous-ministre adjoint, dirigeant d'organisme et membre de direction. Ventilation par année.	21.1
22	Pour les années financières 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, la quantité d'émissions de gaz à effet de serre produites par l'utilisation du Challenger du premier ministre.	22.1
23	Pour les années financières 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, les montants alloués à l'achat de crédits de carbone appliqués à toutes les activités de transport aérien du Ministère et générant des gaz à effet de serre (GES).	23.1
24	Pour les années financières 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, les montants investis dans chacun des projets de compensation visant à respecter un bilan « carbone neutre ».	24.1

Question 1 :

Budget détaillé des dépenses en 2009-2010, prévisions pour 2010-2011.

Programme 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	Budget de dépenses 2010-2011	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2010-2011	Crédits 2009-2010
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
				(000 \$)		
1. Cabinet du premier ministre	5 073,0	-	-	-	5 073,0	5 254,6
2. Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	11 737,5	-	-	-	11 737,5	12 258,0
3. Direction générale de l'administration	18 535,1	530,6	-	768,0	18 772,5	19 425,8
4. Indemnités de l'exécutif	1 066,7	-	-	-	1 066,7	1 066,7
5. Secrétariat à la communication gouvernementale	16 147,5	-	-	-	16 147,5	16 451,1

Suite à la page 58

Ce programme vise à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	3 855,6	9 712,3	9 638,5	1 066,7	15 888,9	40 162,0
Fonctionnement	772,9	1 610,2	8 896,6	-	258,6	11 538,3
Transfert	444,5	415,0	-	-	-	859,5
	5 073,0	11 737,5	18 535,1	1 066,7	16 147,5	52 559,8
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	761,5	-	-	761,5
Prêts, placements, avances et autres	-	-	6,5	-	-	6,5
	-	-	768,0	-	-	768,0
Effectif total (en ETC)	-	109	79	-	233	421

Programme 2 (suite)

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	Budget de dépenses 2010-2011	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements (000 \$)	Crédits	Crédits
				2010-2011	2009-2010
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales*	18 253,3	-	-	18 253,3	19 049,9
	<u>70 813,1</u>	<u>530,6</u>	<u>768,0</u>	<u>71 050,5</u>	<u>73 505,9</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Élément 4				1 066,7	1 066,7
Crédit à voter				69 974,2	72 429,6

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision et de ceux déjà inscrits pour de tels projets dans les programmes des autres portefeuilles peut être remboursé à la présente provision avec le droit de l'utiliser à nouveau selon les conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

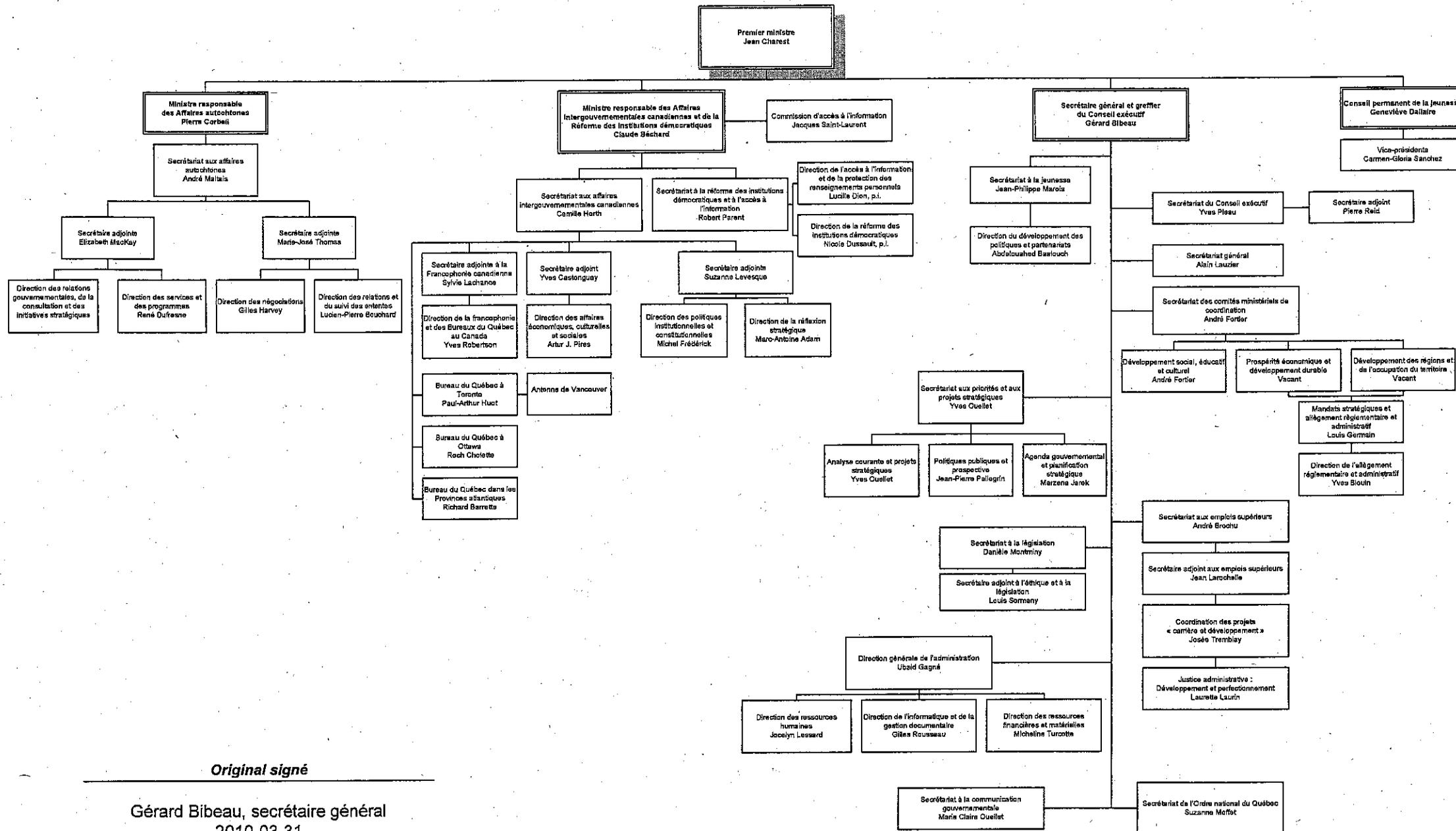
Budget de dépenses	Sous- total	Éléments	2010-2011	2009-2010
			6	
		(000 \$)		
Rémunération	40 162,0	-	40 162,0	40 782,9
Fonctionnement	11 538,3	18 253,3	29 791,6	31 341,8
Transfert	859,5	-	859,5	1 143,8
	<u>52 559,8</u>	<u>18 253,3</u>	<u>70 813,1</u>	<u>73 268,5</u>
Budget d'investissements				
Immobilisations	761,5	-	761,5	761,5
Prêts, placements, avances et autres	6,5	-	6,5	6,5
	<u>768,0</u>	<u>-</u>	<u>768,0</u>	<u>768,0</u>
Effectif total (en ETC)	421	-	421	432

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2011-2012, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2010-2011, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Question 2 :

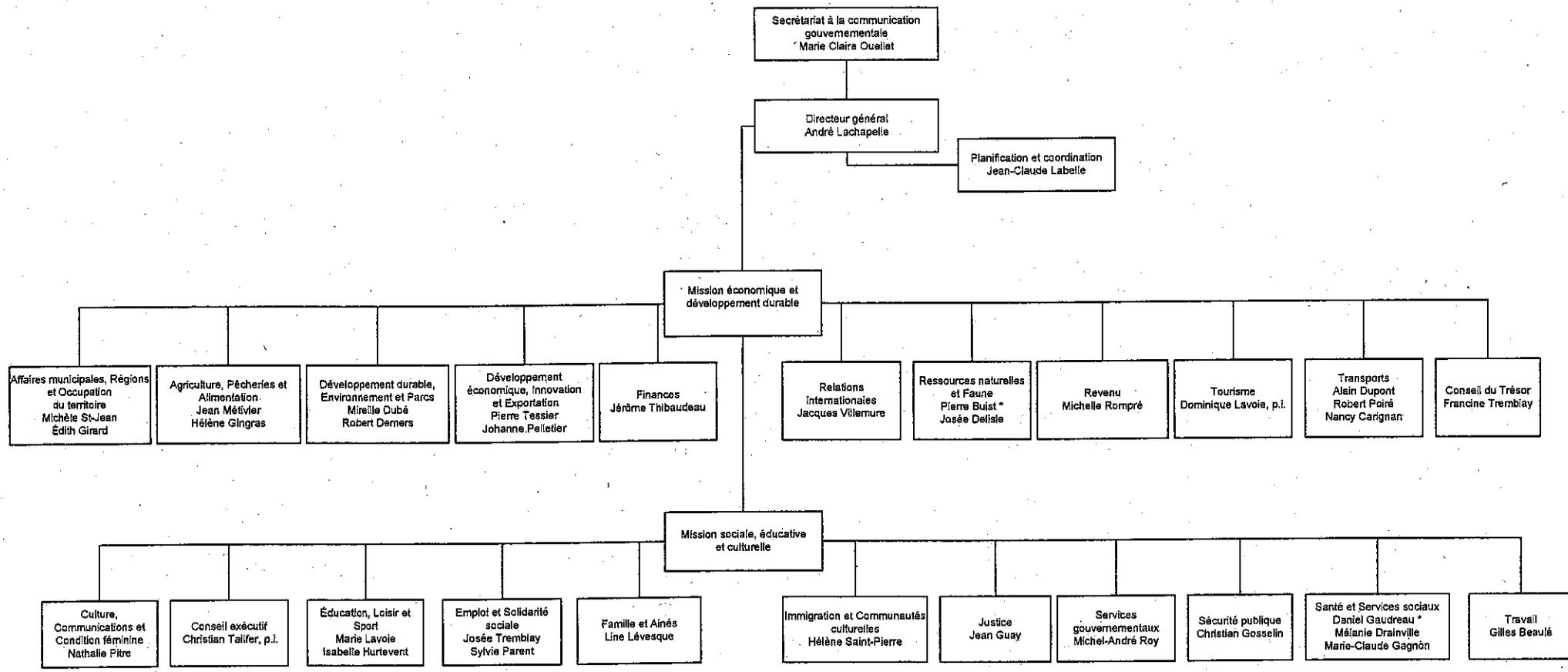
Organigrammes détaillés du ministère et des secrétariats sous sa responsabilité. Préciser le nom et le titre des personnes en faisant partie.



Original signé

Gérard Bibeau, secrétaire général
2010-03-31

↓
Voir page 2



* Pierre Buis est également coordonnateur de la mission économique et développement durable
* Daniel Gaudreau est également coordonnateur de la mission sociale, éducative et culturelle

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MINISTÈRE, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, OU L'UN DES SECRÉTARIATS, LEURS MANDATS, LES MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2009-2010, LES RÉSULTATS ATTEINTS.

TABLE GOUVERNEMENTALE DES AFFAIRES TERRITORIALES (TGAT)

Mandat :

Dans le cadre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale, le mandat de la Table, en liaison avec les Conférences administratives régionales (CAR), consiste notamment :

- à définir un plan de mise en œuvre des engagements gouvernementaux;
- à assurer le suivi du plan de mise en œuvre gouvernemental;
- à faire rapport à la Table Québec-régions.

Membres :

- La Table réunit tous les sous-ministres adjoints ou associés des ministères ou leur équivalent, responsables des opérations régionales.
- La Table est présidée par le sous-ministre associé aux Affaires régionales et municipales du MAMR.
- Y participe pour le MCE : Suzanne Giguère, secrétaire adjointe (SCMPEDD). Remplaçant : Jean-Claude Cloutier, directeur général adjoint (SCMPEDD).

Budget :

La participation à la Table n'entraîne aucun déboursé pour le ministère du Conseil exécutif.

NB : La table a été convoquée une fois au cours de l'année 2009-2010.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MINISTÈRE, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, OU L'UN DES SECRÉTARIATS, LEURS MANDATS, LES MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2009-2010, LES RÉSULTATS ATTEINTS.

COMITÉ CONSULTATIF CANADIEN SUR L'ALLÈGEMENT DU FARDEAU DE LA PAPERASSERIE

Mandat :

- Élaborer des moyens de mesurer le fardeau de la paperasserie pour les PME.
- Mesurer et suivre de près les progrès réalisés sur le plan de l'allègement du fardeau de la paperasserie.
- Préparer des rapports et des recommandations pour l'allègement du fardeau de la paperasserie.

Membres :

Représentant du Québec (MCE) : Jean-Claude Cloutier, directeur général adjoint.

Résultats :

Le comité ne s'est pas réuni en 2009-2010.

Budget :

Aucun. Les frais encourus sont entièrement défrayés par le gouvernement fédéral.

N.B. En janvier 2010, le gouvernement fédéral a avisé le ministère du Conseil exécutif que le mandat du comité avait pris fin.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MINISTÈRE, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, OU L'UN DES SECRÉTARIATS, LEURS MANDATS, LES MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2009-2010, LES RÉSULTATS ATTEINTS.

GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL (FPT) SUR LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION

Mandat :

Favoriser la collaboration FPT en matière d'allègement de la réglementation par :

- la mise en commun des connaissances (p. ex. pratiques exemplaires, résultats de certaines politiques ou mesures, etc.);
- la mise au point d'outils et de méthodes permettant d'accroître l'efficacité des actions (p. ex. principes de bonne réglementation, méthodologie d'analyse des impacts économiques des réglementations).

Membres :

Représentants du Québec (MCE) : Jean-Claude Cloutier, directeur général adjoint jusqu'en juin 2009, Louis Germain, directeur général adjoint à compter d'août 2009, Yves Blouin, directeur, durant toute l'année 2009-2010 et Scott Erwin, observateur, pour la rencontre de mai 2009.

Résultats :

- En 2008-2009, le Comité s'est réuni à Gatineau les 27 et 28 mai 2009 et à Régina les 19 au 23 octobre 2009 (incluant participation à la conférence sur la modernisation de la réglementation).

Budget :

- **Dépenses réelles** pour 2009-2010 : 3 441,05 \$

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MINISTÈRE, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, OU L'UN DES SECRÉTARIATS, LEURS MANDATS, LES MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2009-2010, LES RÉSULTATS ATTEINTS.

GROUPE DES RÉPONDANTS MINISTÉRIELS EN ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Mandat :

Sensibilisation, information et coordination des interventions relatives à la Politique gouvernementale réglementaire et administratif sur l'allègement des normes de nature législative ou réglementaire, au Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif « *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse* » et à l'objectif de réduction de 20 % (2004-2010) du coût des formalités administratives imposées aux entreprises.

Membres :

- Représentants de 35 ministères et organismes.
- Le MCE (SCMPEDD) assure la coordination et le soutien des réunions du groupe des répondants gouvernementaux.

Résultat :

Aucune réunion n'a été tenue en 2009-2010.

Budget :

0 \$

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MINISTÈRE, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, OU L'UN DES SECRÉTARIATS, LEURS MANDATS, LES MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2009-2010, LES RÉSULTATS ATTEINTS.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL TECHNIQUE SUR LA RURALITÉ

Mandat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, le mandat du Comité interministériel technique sur la ruralité consiste, entre autres :

- à préciser la contribution des ministères et organismes gouvernementaux dans la mise en œuvre de la Politique;
- à assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements des ministères et organismes inscrits dans la Politique;
- à faire état périodiquement des actions entreprises en vue de moduler les politiques et programmes pour tenir compte des réalités des milieux régionaux;
- à identifier les projets de mémoires ou de programmes devant être analysés pour faire l'objet de modulation ou d'une adaptation;
- à contribuer au suivi des problématiques de modulation ou d'adaptation soulevées par la mise en œuvre des pactes ruraux.

Membres

- 1) Le Comité réunit des représentants de dix-sept ministères et organismes gouvernementaux.
- 2) Le Comité est présidé par le directeur de la Direction du développement rural au MAMROT.
- 3) Y participait pour l'année 2009-2010 pour le MCE : Clotilde Dupuis, analyste conseil au SCMPEDD et SCMDROT.

Budget

La participation au Comité n'entraîne aucun déboursé par le MCE.

N.B. Le comité ne s'est pas réuni en 2009-2010

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MINISTÈRE, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, OU L'UN DES SECRÉTARIATS, LEURS MANDATS, LES MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2009-2010, LES RÉSULTATS ATTEINTS.

COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE DU QUÉBEC

Mandat :

Le comité oriente et approuve la planification gouvernementale de sécurité civile au Québec; en situation de sinistre majeur, il supervise le déploiement des ressources.

Membres :

- Ministère du Conseil exécutif (ce comité est présidé par le secrétaire général)
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Ministère des Relations internationales
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère des Transports
- Ministère des Services gouvernementaux
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Hydro-Québec
- Services Québec
- Sûreté du Québec

Budget :

Aucun budget particulier.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS PARTICIPENT LE MINISTÈRE, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, OU L'UN DES SECRÉTARIATS, LISTE DE LEURS MANDATS, DES MEMBRES, DU BUDGET DÉPENSÉ EN 2009-2010 ET DES RÉSULTATS ATTEINTS.

COMITÉ D'IMPLANTATION DE L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX (INESSS)

Ce comité a mis fin à ses activités une fois son rapport remis au ministre de la Santé et des Services sociaux, soit le 19 février 2009. Le projet de loi mettant en place l'INESSS est en cours de discussion à l'Assemblée nationale.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CIDD)

Mandat : comité mis en place en avril 1991 afin d'assurer une concertation en matière de développement durable au sein du gouvernement du Québec.

Membres : représentants de tous les ministères et de certains organismes gouvernementaux (sous-ministres adjoints), sous l'autorité du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le représentant du ministère du Conseil exécutif est M. Jean-Pierre Pellegrin, secrétaire adjoint (Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques).

Budget dépensé : budget sous la responsabilité du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Résultats atteints : mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable; production des plans d'action de développement durable des ministères et organismes et des mécanismes de reddition de comptes sur une base annuelle. Au cours de l'année 2009-2010, le CIDD a tenu deux réunions (les 11 juin 2009 et 15 janvier 2010).

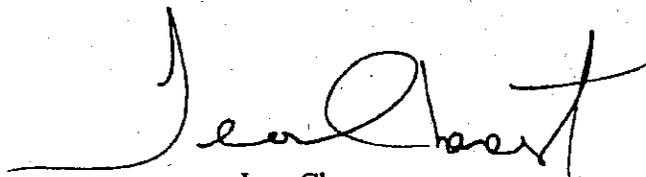
Question 4 :

Copie de toutes les directives émises par le premier ministre ou le secrétaire général.

**DIRECTIVE SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE
RELATIVEMENT À L'EXERCICE DES FONCTIONS
DU PERSONNEL DES CABINETS DE MINISTRE**

Tout membre du personnel des cabinets de ministre doit prendre connaissance et s'engager, en signant le formulaire ci-joint, à respecter les règles sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice de leurs fonctions, reproduites aux annexes A, B et C de la présente directive.

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', written in a cursive style.

Jean Charest

Québec, le 15 octobre 2003

ENGAGEMENT

J'atteste avoir pris connaissance des règles sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre, reproduites aux annexes A, B et C, et je m'engage à respecter chacune de ces règles lorsqu'elles me sont applicables.

Le cas échéant, le présent engagement remplace tout formulaire que j'ai signé concernant une matière visée par ces règles.

Signé à _____, le _____

**(Signature, nom et fonction de la
personne visée par la Directive)**

ANNEXE A

LA SECTION VII DE LA DIRECTIVE CONCERNANT LE RECRUTEMENT, LA NOMINATION, LA RÉMUNÉRATION ET LES AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DES CABINETS DE MINISTRE

(Directive 4-83 refondue par le C.T. 164805 du 30 juin 1987)

SECTION VII – LOYAUTÉ ET CONFLIT D'INTÉRÊT

35. Le membre du personnel d'un cabinet doit être loyal et porter allégeance à l'autorité constituée.
36. Le membre du personnel d'un cabinet ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt et les devoirs de ses fonctions.

Toutefois, si un tel intérêt lui échoit par succession ou par donation, il doit y renoncer ou en disposer avec toute la diligence possible.

ANNEXE B

LES ARTICLES 28 À 32 DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

(L.R.Q., chapitre T-11.011)

- Titulaire d'une charge publique.** **28.** Nul ne peut, s'il a été titulaire d'une charge publique pendant au moins un an au cours des deux années qui ont précédé la date où il a cessé d'être titulaire d'une telle charge, exercer à titre de lobbyiste-conseil des activités de lobbyisme auprès d'un titulaire d'une charge publique.
- Charges publiques visées.** Cette interdiction n'est applicable que si la charge publique dont était titulaire la personne assujettie à l'interdiction était l'une ou l'autre des charges suivantes :
- 1° membre du Conseil exécutif ou député autorisé à siéger au Conseil des ministres ;
 - 2° membre du personnel de cabinet, autre qu'un employé de soutien, d'une personne titulaire d'une charge visée au paragraphe 1°, sous-ministre ou autre titulaire d'un emploi visé à l'article 55 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) ou titulaire d'un emploi visé à l'article 57 de cette loi.
- 2002, c. 23, a. 28.
- Titulaire d'une charge publique dans la même institution.** **29.** Nul ne peut exercer des activités de lobbyisme auprès d'un titulaire d'une charge publique exerçant ses fonctions au sein de la même institution parlementaire, gouvernementale ou municipale que celle dans laquelle il a lui-même été titulaire d'une charge publique au cours de l'année qui a précédé la date où il a cessé de l'être ou au sein d'une telle institution avec laquelle il a eu, au cours de cette année, des rapports officiels, directs et importants.
- Charges publiques visées.** Cette interdiction n'est applicable que si la charge publique dont était titulaire la personne assujettie à l'interdiction était l'une ou l'autre des charges suivantes :
- 1° membre du Conseil exécutif, député autorisé à siéger au Conseil des ministres, maire, président d'arrondissement, préfet, président du conseil d'une communauté métropolitaine ou membre du comité exécutif d'une municipalité ou d'une communauté métropolitaine ;
 - 2° membre du personnel de cabinet, autre qu'un employé de soutien, d'une personne titulaire d'une charge visée au paragraphe 1°, sous-ministre ou autre titulaire d'un emploi visé à l'article 55 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), titulaire d'un emploi visé à l'article 57 de cette loi, directeur général ou directeur général adjoint d'une municipalité ou d'une communauté métropolitaine ou secrétaire-trésorier d'une municipalité régie par le Code municipal du Québec (chapitre C-27.1).
- 2002, c. 23, a. 29.

Période des
interdictions.

30. Les interdictions prévues aux articles 28 et 29 valent respectivement pour une période de deux ans ou d'un an à compter de la date à laquelle la personne a cessé d'être titulaire d'une charge qui y est visée, selon que la charge dont elle était titulaire est visée par le paragraphe 1° ou par le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'un ou l'autre de ces articles.

2002, c. 23, a. 30.

Avantage indu.

31. Nul ne peut, dans l'exercice de ses activités de lobbyisme, tirer un avantage indu d'une charge publique dont il a antérieurement été titulaire, ni agir relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière à laquelle il a participé dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de cette charge.

2002, c. 23, a. 31.

Divulgateion de
renseignements
confidentiels.

32. Nul ne peut, dans l'exercice de ses activités de lobbyisme, divulguer des renseignements confidentiels dont il a pris connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice d'une charge publique dont il a antérieurement été titulaire, ni donner à quiconque des conseils fondés sur des renseignements non accessibles au public dont il a ainsi pris connaissance et qui concernent soit l'institution parlementaire, gouvernementale ou municipale dans laquelle il exerçait sa charge, soit un tiers avec lequel il a eu des rapports directs et importants au cours de l'année précédant la date où il a cessé d'être titulaire d'une charge publique au sein de cette institution.

2002, c. 23, a. 32.

ANNEXE C

DIRECTIVE CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES LORS DE LA CESSATION D'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS POUR L'ÉTAT

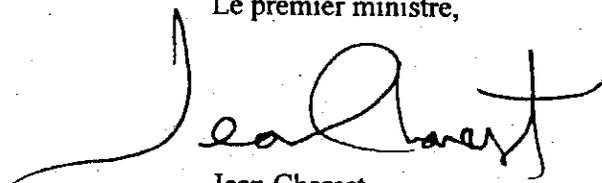
1. La présente directive s'applique aux membres du Conseil exécutif, aux députés autorisés à siéger au Conseil des ministres et aux membres du personnel de leur cabinet à l'exception des employés de soutien, lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions pour l'État.
2. Une personne visée par la présente directive qui a cessé d'exercer ses fonctions pour l'État doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de celui-ci.
3. Une personne visée par la présente directive qui a cessé d'exercer ses fonctions pour l'État ne doit pas divulguer une information confidentielle dont elle a pris connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Elle ne doit pas non plus donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public, dont elle a pris connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui concerne l'État ou un tiers avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions.
4. Une personne visée par la présente directive qui a agi pour l'État relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière ne peut, après qu'elle ait cessé d'exercer ses fonctions pour l'État, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération.
5. Une personne visée par la présente directive ne peut, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions visées à l'article 1:
 - 1° accepter une nomination au conseil d'administration ou comme membre d'un organisme, d'une entreprise ou d'une autre entité qui n'appartient pas à l'État et avec lequel elle a eu des rapports officiels directs et importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions ou accepter d'occuper une fonction, un emploi ou un poste au sein d'un tel organisme ou d'une telle entreprise ou entité;
 - 2° intervenir pour le compte d'autrui auprès d'un ministère où elle a travaillé au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions ou auprès d'un ministère, d'un organisme, d'une entreprise ou d'une autre entité de l'État avec lequel elle a eu des rapports officiels directs et importants au cours de cette période.

Dans le cas des membres du Conseil exécutif et des députés autorisés à siéger au Conseil des ministres, ces interdictions s'appliquent durant une période de deux ans.

6. Toute personne visée par la présente directive et qui est encore en fonction doit, si elle constate qu'une autre personne visée par celle-ci contrevient, relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière, à une disposition de l'article 4 ou du paragraphe 2° de l'article 5, s'abstenir de traiter avec cette personne dans le cadre de cette procédure, négociation ou autre opération.
7. Chaque personne visée par la présente directive et qui n'est pas visée par la *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* doit signer l'engagement ci-joint.
8. Aux fins de la présente directive, l'État s'entend des personnes, organismes, entreprises et établissements suivants :
 - 1° Tout organisme public, tout organisme du gouvernement ainsi que toute entreprise du gouvernement, au sens de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01).
 - 2° L'université du Québec, ses universités constituantes, ses instituts de recherche et ses écoles supérieures au sens de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1).
 - 3° Tout établissement d'enseignement de niveau universitaire visé aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (chapitre E-14.1) et qui n'est pas visé à l'article 2 de la présente annexe.
 - 4° Tout collège d'enseignement général et professionnel institué en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (chapitre C-29).
 - 5° Toute commission scolaire visée par la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.1) ou par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (chapitre I-14), ainsi que le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.
 - 6° Tout établissement privé agréé aux fins de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1).

- 7° Tout autre établissement d'enseignement dont plus de la moitié des dépenses sont prévues aux crédits qui apparaissent dans le budget de dépenses déposé à l'Assemblée nationale sous un titre autre qu'un crédit de transfert.
- 8° Tout établissement public ou privé conventionné visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2).
- 9° Le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5).
- 10° Toute municipalité ainsi que tout organisme visé aux articles 18 ou 19 de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3).
- 11° Tout conseil régional de développement et tout centre local de développement visés par la Loi sur le ministère des Régions (chapitre M-25.001).
- 12° Tout organisme visé au paragraphe 4° de l'article 4 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011).

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', written in a cursive style.

Jean Charest

Québec, le 15 octobre 2003

ENGAGEMENT

J'atteste avoir pris connaissance de la Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État et je m'engage à respecter chacune de ses dispositions.

Signé à _____, le _____

(Signature, nom et fonction de la
personne visée par la Directive)

DIRECTIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF CONCERNANT LES CONFLITS D'INTERETS

Les présentes directives complètent les dispositions de l'article 12 de la Loi sur l'exécutif et la section III du chapitre III de la Loi sur l'Assemblée nationale. Elles s'appliquent aux membres du Conseil exécutif ainsi qu'au Whip en chef du gouvernement et au président du caucus des députés ministériels.

1- Activités professionnelles, commerciales ou d'affaires:

Les membres du Conseil exécutif doivent mettre fin, dans les plus brefs délais après leur nomination et pour toute la durée de leur mandat, aux activités de nature professionnelle, commerciale ou d'affaires qui pourraient constituer une source de conflit d'intérêts ou les empêcher de consacrer tout leur temps à leurs fonctions.

2- Compagnies publiques:

Les membres du Conseil exécutif doivent, dans les 60 jours de leur nomination, soit se départir de leurs intérêts dans des compagnies publiques, soit les transporter dans une fiducie sans droit de regard dont le fiduciaire est indépendant ou encore les confier à un mandataire indépendant suivant un mandat sans droit de regard.

Toutefois, rien dans le présent article ne s'applique aux intérêts que le membre possède dans un fonds mutuel ou dans un régime enregistré d'épargne retraite (REER), sauf dans un REER autogéré, ni n'interdit sa participation au régime d'épargne actions (REA), au Fonds de solidarité des travailleurs ou au Fondation.

Pour les fins des présentes, l'expression « compagnie publique » s'applique à toute compagnie dont les actions sont transigées à une bourse ou pour lesquelles il existe un marché établi ainsi qu'à toute compagnie dont les actions sont détenues par plus de 25 actionnaires et dont la gestion est tout à fait étrangère au membre du Conseil exécutif. Toute autre compagnie ou société est une société fermée.

3- Autres compagnies:

Les membres du Conseil exécutif doivent faire en sorte que les sociétés fermées dans lesquelles eux-mêmes et leur famille immédiate ont des intérêts, directement ou par personne ou compagnie interposée, s'abstiennent de faire des marchés avec l'État, c'est-à-dire:

- i) de fournir des biens ou des services au Gouvernement du Québec, ses ministères, agences ou organismes, ou
- ii) de recevoir de l'argent par voie d'emprunt ou de subvention du Gouvernement du Québec, de ses ministères, agences ou organismes.

La présente règle n'a pas pour effet d'interdire à un membre du Conseil exécutif de participer à un marché avec l'État auquel il participait avant sa nomination au Conseil des ministres ou auquel il a commencé à participer après sa nomination par le fait de son mariage, par l'effet de la loi ou par succession, mais le membre du Conseil exécutif doit mettre fin à cette participation dans les 60 jours après sa nomination ou après l'événement ayant donné naissance à cette participation.

Si un membre du Conseil exécutif participe à un marché avec l'État par la voie d'une société fermée au moment de l'entrée en vigueur de cette règle, il devra mettre un terme à cette participation, soit que la société renonce au marché, soit que le membre du Conseil exécutif dispose de ses intérêts dans cette société dans les 60 jours.

Les deux alinéas précédents s'appliquent mutatis mutandis à la famille immédiate du membre du Conseil exécutif.

La présente règle n'a toutefois pas pour effet d'interdire à un membre de la famille immédiate d'un ministre, sous réserve de l'article 65 de la Loi sur l'Assemblée nationale, de participer, par la voie d'une société fermée, à des marchés avec l'État s'il participait à un tel marché avant la nomination du membre en cause au Conseil des ministres lorsque les conditions générales applicables à un tel marché demeurent les mêmes, que la société ne constitue pas un fournisseur exclusif en regard d'un tel marché et qu'aucun bien ou service n'est rendu au ministre, à une agence ou à un organisme dont la responsabilité a été confiée à ce membre, ni au ministre du Conseil exécutif. En outre, le premier ministre peut, en tout temps, demander qu'il soit mis fin à un tel marché.

Pour les fins des présentes, les membres de la famille immédiate sont le conjoint et les enfants mineurs.

4- Propriété foncière:

Sauf dans le cas d'une propriété foncière acquise pour leur usage personnel à des fins de résidence, il est interdit aux membres du Conseil exécutif d'acheter, pour fins de spéculation, un terrain ou d'acquérir des intérêts dans une propriété foncière au Québec ou encore dans une société de mise en valeur immobilière faisant affaires au Québec.

Rien n'empêche l'acquisition de terres agricoles ou forestières par un membre du Conseil exécutif qui se propose d'en faire l'exploitation, ni l'acquisition, personnellement ou par des compagnies, d'immeubles devant servir à des fins commerciales normales, ni l'acquisition de terrains voisins de propriétés résidentielles déjà détenues dans le but d'améliorer ces dernières.

5- Cas particuliers:

- a) En raison de la nature des attributions d'un membre du Conseil exécutif envers un type donné d'activités industrielles, commerciales ou financières, il pourra lui être demandé que lui-même ou sa famille immédiate se départisse d'un placement particulier.
- b) Exceptionnellement, dans des cas mettant en cause l'intérêt public, un marché avec l'État pourra être conclu même s'il déroge aux présentes directives, à la condition toutefois que les lois existantes sur l'indépendance des membres du Conseil exécutif soient rigoureusement respectées. La Commission parlementaire pertinente de l'Assemblée nationale sera alors informée de tous les détails du marché, et ce, avant sa conclusion, sauf pour les cas d'urgence.

6- Divulgation:

Chaque membre du Conseil exécutif doit remettre au Secrétaire général du Conseil exécutif, qui en est le dépositaire, dans les 60 jours de sa nomination et le 1er janvier de chaque année pendant la durée de ses fonctions, une déclaration contenant les informations suivantes et tenir à jour ces dernières lors de changements significatifs:

- a) le nom de toute société fermée dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des intérêts sous forme d'actions ou de créances, qui est susceptible d'être partie à un marché avec l'État, c'est-à-dire une société ou compagnie offrant, dans un but lucratif, des biens ou des services dont l'État pourrait se prévaloir;
- b) les terrains ou immeubles dont il est propriétaire, en tout ou en partie, au Québec ou ailleurs, sauf les maisons ou logements destinés à l'usage résidentiel. Toutefois, tout immeuble faisant l'objet d'un avis d'expropriation de la part du Gouvernement du Québec ou de l'un de ses ministères, agences ou organismes devra être ajouté à cette déclaration sans délai, s'il n'y est pas déjà;

- e) les nom, occupation et adresse de tout créancier individuel autre que les institutions financières, envers qui le membre du Conseil exécutif a une dette personnelle excédant 3 000 \$ et qui résulte d'un emprunt d'argent non garanti, en indiquant le montant du solde dû s'il excède 20 000 \$;
- d) toute entreprise ou société commerciale non incorporée dans laquelle il est associé ou propriétaire et qui est susceptible de faire des marchés avec l'État;
- e) les détails de la fiducie ou du mandat sans droit de regard établi en conformité de l'article 2, Y compris le nom du fiduciaire ou du mandataire;
- f) au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes a), b), c) et d) concernant son conjoint et ses enfants mineurs, ou les successions et fiducie dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

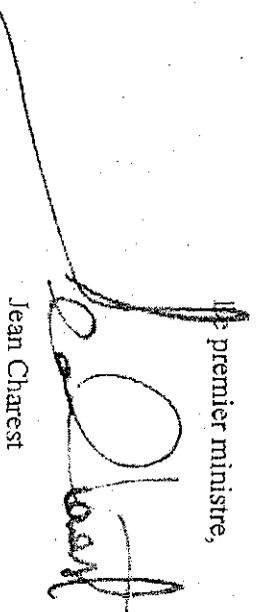
Le membre du Conseil exécutif pour qui certaines dispositions des paragraphes a) à f) ne trouvent pas d'application doit déposer une déclaration à cet effet.

De plus, chaque membre du Conseil exécutif doit dresser annuellement, au meilleur de sa connaissance, la liste des compagnies publiques dans lesquelles sa famille immédiate a des intérêts, à moins que ceux-ci n'aient été transférés dans une fiducie sans droit de regard ou fassent l'objet d'un mandat sans droit de regard.

Ces déclarations seront accessibles aux personnes qui en font la demande et une copie en est transmise aux ministères et organismes gouvernementaux mentionnés à la liste qui est tenue à jour au bureau du Secrétaire général du Conseil exécutif.

Dans les cas litigieux, le premier ministre est responsable de l'interprétation des présentes directives.

Les présentes directives remplacent celles du 4 mars 2009.


Le premier ministre,
Jean Charest

Québec, le 9 septembre 2009

**AUX MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF ET
AUX ADJOINTS PARLEMENTAIRES**

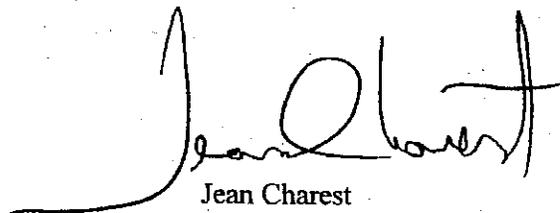
Directive concernant les cadeaux et les dons

Il arrive couramment que les ministres ou les adjoints parlementaires, à l'occasion des Fêtes ou de voyages, ou d'autres circonstances, reçoivent des cadeaux, et il y a lieu de préciser la manière dont ils doivent en disposer.

Je demande donc qu'on s'astreigne à suivre les règles suivantes:

1. un ministre ou un adjoint parlementaire peut accepter et conserver les plaques-souvenirs, les documents commémoratifs ou les présents de valeur modeste qui lui sont offerts personnellement à l'occasion d'un événement auquel il a participé;
2. tout autre cadeau ou don qui n'est pas de nature purement privée, reçu par un ministre ou un adjoint parlementaire, doit, soit être retourné au donateur, soit être remis au patrimoine public tout en avisant le donateur;
3. la remise au patrimoine public se fait de la manière suivante:
 - A. les biens ayant une valeur culturelle sont remis au ministère de la Culture et des Communications qui les transmet aux institutions appropriées;
 - B. les autres biens sont transmis au Service des achats qui en dispose, soit par vente aux enchères, soit par don à des organismes sans but lucratif.

Le Premier ministre,



Jean Charest

Québec, le 29 avril 2003

DIRECTIVE CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES LORS DE LA CESSATION D'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS POUR L'ÉTAT

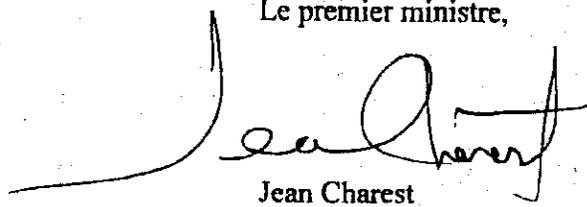
1. La présente directive s'applique aux membres du Conseil exécutif, aux députés autorisés à siéger au Conseil des ministres et aux membres du personnel de leur cabinet à l'exception des employés de soutien, lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions pour l'État.
2. Une personne visée par la présente directive qui a cessé d'exercer ses fonctions pour l'État doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de celui-ci.
3. Une personne visée par la présente directive qui a cessé d'exercer ses fonctions pour l'État ne doit pas divulguer une information confidentielle dont elle a pris connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Elle ne doit pas non plus donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public, dont elle a pris connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui concerne l'État ou un tiers avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions.
4. Une personne visée par la présente directive qui a agi pour l'État relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière ne peut, après qu'elle ait cessé d'exercer ses fonctions pour l'État, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération.
5. Une personne visée par la présente directive ne peut, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions visées à l'article 1 :
 - 1° accepter une nomination au conseil d'administration ou comme membre d'un organisme, d'une entreprise ou d'une autre entité qui n'appartient pas à l'État et avec lequel elle a eu des rapports officiels directs et importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions ou accepter d'occuper une fonction, un emploi ou un poste au sein d'un tel organisme ou d'une telle entreprise ou entité;
 - 2° intervenir pour le compte d'autrui auprès d'un ministère où elle a travaillé au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions ou auprès d'un ministère, d'un organisme, d'une entreprise ou d'une autre entité de l'État avec lequel elle a eu des rapports officiels directs et importants au cours de cette période.

Dans le cas des membres du Conseil exécutif et des députés autorisés à siéger au Conseil des ministres, ces interdictions s'appliquent durant une période de deux ans.

6. Toute personne visée par la présente directive et qui est encore en fonction doit, si elle constate qu'une autre personne visée par celle-ci contrevient, relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière, à une disposition de l'article 4 ou du paragraphe 2° de l'article 5, s'abstenir de traiter avec cette personne dans le cadre de cette procédure, négociation ou autre opération.
7. Chaque personne visée par la présente directive et qui n'est pas visée par la *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* doit signer l'engagement ci-joint.
8. Aux fins de la présente directive, l'État s'entend des personnes, organismes, entreprises et établissements suivants :
 - 1° Tout organisme public, tout organisme du gouvernement ainsi que toute entreprise du gouvernement, au sens de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01).
 - 2° L'université du Québec, ses universités constituantes, ses instituts de recherche et ses écoles supérieures au sens de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1).
 - 3° Tout établissement d'enseignement de niveau universitaire visé aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (chapitre E-14.1) et qui n'est pas visé à l'article 2 de la présente annexe.
 - 4° Tout collège d'enseignement général et professionnel institué en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (chapitre C-29).
 - 5° Toute commission scolaire visée par la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.1) ou par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (chapitre I-14), ainsi que le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.
 - 6° Tout établissement privé agréé aux fins de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1).

- 7° Tout autre établissement d'enseignement dont plus de la moitié des dépenses sont prévues aux crédits qui apparaissent dans le budget de dépenses déposé à l'Assemblée nationale sous un titre autre qu'un crédit de transfert.
- 8° Tout établissement public ou privé conventionné visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2).
- 9° Le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5).
- 10° Toute municipalité ainsi que tout organisme visé aux articles 18 ou 19 de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3).
- 11° Tout conseil régional de développement et tout centre local de développement visés par la Loi sur le ministère des Régions (chapitre M-25.001).
- 12° Tout organisme visé au paragraphe 4° de l'article 4 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011).

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

Jean Charest

Québec, le 15 octobre 2003

ENGAGEMENT

J'atteste avoir pris connaissance de la Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État et je m'engage à respecter chacune de ses dispositions.

Signé à _____, le _____

**(Signature, nom et fonction de la
personne visée par la Directive)**

Québec, le 27 avril 2007

Madame Jocelyne Dagenais
Sous-ministre
Ministère des Services gouvernementaux
Édifice H, 5^e étage
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

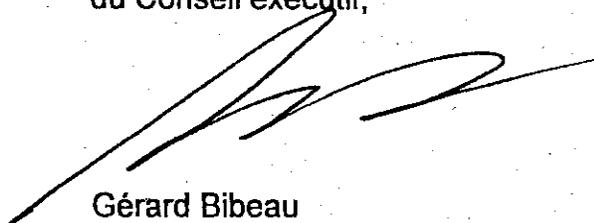
OBJET : Voyages des ministres en avion

Chère collègue,

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est souhaitable que jamais plus de cinq ministres ne prennent place à bord d'un même avion. Auriez-vous l'obligeance de faire le nécessaire afin que le Service aérien gouvernemental poursuive l'application de cette consigne.

Veuillez agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général
du Conseil exécutif,



Gérard Bibeau

835, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4
Téléphone : (418) 643-7355
Télécopieur : (418) 528-9552
www.mce.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

5. Montants dépensés par mois en 2009-2010, prévisions 2010-2011 pour le Ministère et chacun de ses secrétariats.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

PÉRIODE	DÉPENSES EN 2009-2010	PRÉVISIONS 2010-2011
Avril 2009	781 080	Rémunération 40 162 000
Mai 2009	8 052 380	Fonctionnement 11 538 300
Juin 2009	4 808 443	Transfert 859 500
Juillet 2009	4 636 720	TOTAL 52 559 800
Août 2009	3 779 236	
Septembre 2009	4 453 963	
Octobre 2009	4 007 013	
Novembre 2009	4 478 459	
Décembre 2009	4 218 375	
Janvier 2010	3 669 448	
Février 2010	4 324 245	
Mars 2010	4 934 066 (1)	
TOTAL	52 143 427	
(1) Données non définitives		

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

6. Salaire, avantages et bonis versés aux cadres du ministère du Conseil exécutif et de ses secrétariats en 2009-2010.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

Salaire total versé aux cadres : 5 223 734 \$

Boni total versé aux cadres : 111 395 \$

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

7. Liste des « CT réceptions » du Conseil des ministres en indiquant, pour chacun des fournisseurs, le nom, les montants payés ainsi que la date du service fourni.

Réponse : aucun

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

8. Liste des agences ou consultants engagés par le ministère et ses secrétariats depuis le 1^{er} avril 2009 avec montants versés ou, s'il y a lieu, le montant total d'un contrat ouvert avec ces agences ou consultants.

La réponse à cette question est incluse à la question numéro 4 des renseignements généraux.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

9. Montants déboursés par mois pour la publicité, la création, l'élaboration de slogans et la publication de documents par le ministère et ses secrétariats, au Québec ou ailleurs, en précisant le nom de l'agence et les médias impliqués, le cas échéant.

La réponse à cette question est incluse à la question numéro 3 des renseignements généraux.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

10. Effectifs affectés au ministère du Conseil exécutif et à ses secrétariats depuis le 1^{er} avril 2009, avec date d'affectation, en précisant leur lieu de travail (ville) ainsi que les conditions d'embauche et leur salaire.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

Catégorie « fonctionnaire »

Nombre de mouvement : 5
Lieu de travail : Québec
Salaire : 30 664 \$ à 49 018 \$

Catégorie « professionnel »

Nombre de mouvement : 25
Lieu de travail : Québec et Montréal
Salaire : 37 354 \$ à 77 901 \$

Catégorie « cadre »

Nombre de mouvement : 1
Lieu de travail : Québec
Salaire : 78 416 \$ à 119 870 \$

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

11. Liste des cadres et hauts fonctionnaires mis à pied par le Secrétariat aux emplois supérieurs incluant, pour chacun, l'allocation de départ versée et le montant équivalent au préavis, et ce, depuis le 1^{er} avril 2009.

Réponse : Aucun

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

12. Liste des cadres et hauts fonctionnaires qui ont été ou sont sans affectation depuis le 1^{er} avril 2009, avec pour chacun :

- a) la durée de la période de non-affectation;
- b) le salaire total versé durant la non-affectation;
- c) la date et le lieu de réaffectation, s'il y a lieu.

NOM ET PRÉNOM	DURÉE DE LA NON-AFFECTATION	SALAIRE TOTAL VERSÉ \$	DATE ET LIEU DE LA RÉAFFECTATION
LAUZON, Bernard (Administrateur d'État I) Ministère du Conseil exécutif	5 octobre 2009 au 8 novembre 2009	16 092	Depuis le 9 novembre 2009, monsieur Lauzon est en prêt de service à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail, à titre de conseiller auprès de la présidence-direction générale.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

13. Évolution du nombre de hauts fonctionnaires depuis le 31 mars 2009.

Le nombre de hauts fonctionnaires (titulaires d'un emploi supérieur à temps plein) est passé de 713 au 31 mars 2009 à 728 au 31 mars 2010, soit une augmentation de 15 titulaires représentant une hausse de 2,1 %.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

14. Depuis le 31 mars 2009, évolution des effectifs de la masse salariale globale pour les classes d'emploi suivantes : sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membres de direction.

La réponse à cette question est incluse à la question numéro 20 des renseignements particuliers.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

15. Depuis le 31 mars 2009, nombre de nominations ou de renouvellements de contrats pour les postes de sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membres de direction. Ventilation par année.

La réponse à cette question est incluse à la question numéro 21 des renseignements particuliers.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

16. La liste des membres de l'équipe du Secrétariat à la communication gouvernementale.

Bureau de la secrétaire générale associée

Ouellet, Marie Claire

Lachapelle, André

Lampron, Sylvie

Dorval, Caroline

Pichette, Geneviève

Direction des communications

Tailfer, Christian

Berthelot, Ghislain

Gaumond, Julien

Guérard, Émilie

Dallaire-Boily, Yohan

Lajoie, Guy

Giguère, Nathalie

Gosselin, Jérôme

Laroche, Sophie

Mercier, Hélène

Pelletier, Nicole

Perron, Denis

Gaudreault, Denise

Poulin, Catherine

Roy, Sophie

Simard, Janick

Collard, Michelle

Tremblay, Katy

Wilson, Lynda

Direction de la planification et de la coordination

Labelle, Jean-Claude

Bouchard, Alexina

Germain, Marylène

L'Italien, Nathalie

Tessier, Guillaume

Thibodeau, Sébastien

* Cette liste correspond à l'effectif en place au 31 mars 2010

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION
OFFICIELLE

17. Le budget total pour 2009-2010 du Secrétariat à la communication gouvernementale (incluant la masse salariale) et prévisions pour 2010-2011.

ANNÉE BUDGÉTAIRE	COÛTS \$
Budget 2009-2010	16 399 200
Prévisions 2010-2011	16 147 500

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

18. Pour chacune des campagnes publicitaires imputées sur les crédits dévolus au Secrétariat à la communication gouvernementale : objet de la campagne; coût de la campagne; clientèle visée par la campagne; moyens publicitaires utilisés (type de média, fréquence et durée); nom de la firme et/ou des professionnels ayant obtenu des contrats dans le cadre de la campagne; firme responsable du placement média; et, selon le cas, y a-t-il utilisation de l'image du premier ministre ou d'un ministre dans le cadre de la campagne?

Le Secrétariat à la communication gouvernementale ne réalise pas lui-même de campagnes publicitaires à même les crédits qui lui sont dévolus. Les crédits alloués à la provision du MCE (programme 2; élément 6) sont transférés aux ministères qui en font la demande en vue de la réalisation de projets de communications gouvernementales, notamment des campagnes publicitaires.

En 2009-2010, les crédits de la provision ont été transférés dans les portefeuilles des ministères selon la répartition suivante :

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	153 000,00 \$
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	254 700,00 \$
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	620 000,00 \$
Ministère du Conseil exécutif	528 200,00 \$
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	600 000,00 \$
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	18 791,00 \$
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	1 816 000,00 \$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	1 328 979,00 \$
Ministère de la Famille et des Aînés	400 000,00 \$
Ministère des Finances	0,00 \$
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	250 000,00 \$
Ministère de la Justice	105 000,00 \$
Ministère des Relations internationales	75 000,00 \$
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	459 500,00 \$
Ministère du Revenu du Québec	0,00 \$
Ministère des Services gouvernementaux	560 093,00 \$
Ministère de la Sécurité publique	46 000,00 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2 783 280,00 \$
Ministère du Tourisme	5 625 750,00 \$
Ministère des Transports	1 500 000,00 \$
Ministère du Travail	40 000,00 \$
Secrétariat du Conseil du trésor	83 100,00 \$
Total :	17 247 393,00 \$

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

19. Nombre de personnes suspendues avec ou sans solde depuis le 1^{er} avril 2009.

Réponse : Aucune

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

20. Depuis 2003, évolution des effectifs de la masse salariale globale pour les classes d'emploi suivantes : sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membres de direction.

	31 MARS 2010		31 MARS 2009		31 MARS 2008		31 MARS 2007	
	NOMBRE	MASSE SALARIALE \$						
Ministères								
SM	27	5 106 970	28	5 244 891	28	5 112 584	25	4 445 356
SMA	113	17 342 918	110	16 311 340	105	15 231 316	108	15 269 316
Délégués généraux, délégués et chefs de poste	16	2 155 869	16	2 039 021	15	1 908 104	14	1 677 484
TOTAL	156	24 605 757	154	23 595 252	148	22 252 004	147	21 392 156
Organismes gouvernementaux et autres organismes (nomination ou fixation de la rémunération d'un dirigeant ou membre par décret, selon l'acte constitutif de l'organisme)								
Présidents	135	21 772 888	132	20 742 229	131	19 983 490	134	20 359 560
Vice-présidents	69	9 376 542	73	9 573 998	67	8 587 702	64	8 019 201
Membres et secrétaires	368	42 240 185	354	39 722 171	363	39 947 986	367	39 725 353
TOTAL	572	73 389 615	559	70 038 398	561	68 474 178	565	68 104 114
TOTAL GLOBAL	728	97 995 372	713	93 663 650	709	90 723 182	712	89 496 270

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

20. Depuis 2003, évolution des effectifs de la masse salariale globale pour les classes d'emploi suivantes : sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membres de direction.

	31 MARS 2006		31 MARS 2005		31 MARS 2004		31 MARS 2003	
	NOMBRE	MASSE SALARIALE \$						
Ministères								
SM	25	4 351 210	24	4 120 016	24	4 200 255	24	4 061 637
SMA	108	14 721 159	118	16 014 282	113	15 259 262	134	17 461 763
Délégués généraux, délégués et chefs de poste	11	1 356 018	12	1 503 230	12	1 493 780	13	1 597 495
TOTAL	144	20 428 387	154	21 637 528	149	20 953 297	171	23 120 895
Organismes gouvernementaux et autres organismes (nomination ou fixation de la rémunération d'un dirigeant ou membre par décret, selon l'acte constitutif de l'organisme)								
Présidents	134	19 487 376	133	19 189 637	134	18 983 274	138	18 980 226
Vice-présidents	68	8 325 292	63	7 630 393	65	7 766 720	69	8 165 365
Membres et secrétaires	338	36 350 210	356	37 840 700	357	37 772 631	369	37 728 611
TOTAL	540	64 162 878	552	64 660 730	556	64 522 625	576	64 874 202
TOTAL GLOBAL	684	84 591 265	706	86 298 258	705	85 475 922	747	87 995 097

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

21. Depuis 2003, nombre de nominations ou de renouvellements de contrats pour les postes de sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membres de direction. Ventilation par année.

ÉVOLUTION ANNUELLE DES NOMINATIONS DE TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR À TEMPS PLEIN

	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Ministères							
SM	19	6	14	6	16	22	24
SMA	38	41	60	34	72	110	103
Délégués généraux, délégués et chefs de poste	3	3	6	3	3	4	58
TOTAL	60	50	80	43	91	136	132
Organismes gouvernementaux et autres organismes							
Présidents	49	50	59	49	57	45	66
Vice-présidents	17	37	31	19	30	15	25
Membres et secrétaires	79	150	76	75	118	84	109
TOTAL	145	237	166	143	205	144	200
TOTAL GLOBAL	205¹	287²	246³	186⁴	296⁵	280⁶	332⁷

1. Les 205 nominations en 2009-2010 se répartissent de la façon suivante : 2 sont liées à des personnes renommées à la suite d'un changement de structure (ex. : changement du nom du ministère, changement du titre de l'emploi), 8 sont des nominations intérimaires et 83 concernent des renouvellements. Ainsi, on compte 112 nouvelles nominations (incluant le recrutement externe, les promotions et les nominations de titulaires d'un emploi supérieur à un autre emploi d'un niveau comparable).
2. Les 287 nominations en 2008-2009 se répartissent de la façon suivante : 49 sont liées à des personnes renommées à la suite d'un changement de structure, 17 sont des nominations intérimaires et 106 concernent des renouvellements. Ainsi, on compte 115 nouvelles nominations.
3. Les 246 nominations en 2007-2008 se répartissent de la façon suivante : 27 sont liées à des personnes renommées à la suite d'un changement de structure, 20 sont des nominations intérimaires et 55 concernent des renouvellements. Ainsi, on compte 144 nouvelles nominations.
4. Les 186 nominations en 2006-2007 se répartissent de la façon suivante : 15 sont liées à des personnes renommées à la suite d'un changement de structure, 14 sont des nominations intérimaires et 38 concernent des renouvellements. Ainsi, on compte 119 nouvelles nominations.
5. Les 296 nominations en 2005-2006 se répartissent de la façon suivante : 141 sont liées à des personnes renommées à la suite d'un changement de structure, 18 sont des nominations intérimaires et 23 concernent des renouvellements. Ainsi, on compte 114 nouvelles nominations.
6. Les 280 nominations en 2004-2005 se répartissent de la façon suivante : 74 sont liées à des personnes renommées à la suite d'un changement de structure, 14 sont des nominations intérimaires et 70 concernent des renouvellements. Ainsi, on compte 122 nouvelles nominations.
7. Les 332 nominations en 2003-2004 se répartissent de la façon suivante : 88 sont liées à des personnes renommées à la suite d'un changement de structure, 23 sont des nominations intérimaires et 102 concernent des renouvellements. Ainsi, on compte 119 nouvelles nominations.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

22. Pour les années financières 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, la quantité d'émissions de gaz à effet de serre produites par l'utilisation du Challenger du premier ministre.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Services gouvernementaux.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

23. Pour les années financières 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, les montants alloués à l'achat de crédits de carbone appliqués à toutes les activités de transport aérien du Ministère et générant des gaz à effet de serre (GES).

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Services gouvernementaux.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

24. Pour les années financières 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, les montant investis dans chacun des projets de compensation visant à respecter un bilan « carbone neutre ».

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Services gouvernementaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS

2010-2011

*Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe
d'opposition*

*Programme 02 - Services de soutien auprès du premier ministre
et du Conseil exécutif*

Éléments 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06

NOTE AU LECTEUR

La table des matières fait état d'une concordance avec les renseignements particuliers requis également par l'opposition officielle.

Nous vous demandons de vous référer à la réponse fournie à l'opposition officielle lorsque indiqué.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

TABLE DE CONCORDANCE

OPPOSITION OFFICIELLE QUESTION N°	2 ^E GROUPE D'OPPOSITION QUESTION N°	LISTE DES QUESTIONS	PAGE
3	1	<p>Pour toutes les sociétés (OSBL) créées par le Ministère ou par un des employés du Ministère ou d'une des sociétés relevant du Ministère dans les deux dernières années :</p> <p>a) date et contexte de création; b) objectifs poursuivis; c) nombre d'employés et/ou d'administrateurs incluant leur nom, titre, salaire, incluant le cas échéant les comptes de dépenses, frais de déplacement, frais de voyage frais de repas et frais de représentation ainsi que leur curriculum vitae; d) indiquer, le cas échéant, la date du début du contrat, de la nomination ou autre et de la fin; e) indiquer le budget dévolu.</p>	1.1
	2	Copie des études, scénarios et/ou analyses réalisées depuis le 1 ^{er} mai 2006 concernant la régionalisation, la déconcentration des effectifs et programmes du Ministère et/ou des organismes relevant de celui-ci.	2.1
	3	<p>Liste de tous les comités interministériels formés en 2009-2010, dont a fait partie le Ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.</p> <p>Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du Ministère pour l'année 2009-2010 indiquer :</p>	
	4	<p>a) la liste des employés et/ou membres du conseil d'administration; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant la leur rémunération; c) la liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur curriculum vitae; d) leurs frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation.</p>	4.1
	5	Pour l'année 2009-2010, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteurs d'activités.	5.1
	6	Pour l'année 2009-2010, le nombre d'employés à statut occasionnel qui ont été congédiés, par secteurs d'activités.	6.1

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

TABLE DE CONCORDANCE

OPPOSITION OFFICIELLE QUESTION N ^o	2 ^E GROUPE D'OPPOSITION QUESTION N ^o	LISTE DES QUESTIONS	PAGE
	7	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels au Ministère en 2009-2010 et comparaison avec les quatre années précédentes.	7.1
	8	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels devenus permanents pour 2008-2009 et 2009-2010.	8.1
	9	Prévisions budgétaires pour l'année en cours et ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor pour le Ministère et pour tous ses organismes sous sa juridiction pour l'année 2009-2010.	9.1
		Pour tout organisme relevant du Ministère, concernant le bureau de la présidence :	
	10	a) nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents; b) liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre; c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation; d) liste des participants à des colloques, des congrès et la liste des participants, incluant les coûts afférents.	10.1
	11	Liste et copie de tous les sondages commandés en 2009-2010, en incluant les coûts.	11.1
	12	Frais de traduction et liste des documents traduits incluant la liste des contrats et le nom des firmes sélectionnées, de même que les coûts.	12.1
1	13	Budget détaillé des dépenses en 2009-2010, prévisions pour 2010-2011.	
2	14	Organigrammes détaillés du ministère et des secrétariats sous sa responsabilité. Préciser le nom et le titre des personnes en faisant partie.	
3	15	Liste des comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels participent le ministère, le secrétaire général, ou l'un des secrétariats, leurs mandats, les membres, le budget dépensé en 2009-2010, les résultats atteints.	
4	16	Copie de toutes les directives émises par le premier ministre ou le secrétaire général ainsi que toute modification à des directives antérieures au 1 ^{er} avril 2009.	
5	17	Montants dépensés par mois en 2009-2010, prévisions 2010-2011 pour le ministère et chacun de ses secrétariats.	

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

TABLE DE CONCORDANCE

OPPOSITION OFFICIELLE QUESTION N ^o	2 ^E GROUPE D'OPPOSITION QUESTION N ^o	LISTE DES QUESTIONS	PAGE
6	18	Salaire, avantages et bonis versés aux cadres du ministère du Conseil exécutif et de ses secrétariats en 2009-2010.	
7	19	Liste des « CT réceptions » du Conseil des ministres en indiquant, pour chacun des fournisseurs, le nom, les montants payés ainsi que la date du service fourni.	
8	20	Liste des agences ou consultants engagés par le ministère et ses secrétariats depuis le 1 ^{er} avril 2009 avec montants versés ou, s'il y a lieu, le montant total d'un contrat ouvert avec ces agences ou consultants.	
9	21	Montants déboursés par mois pour la publicité, la création, l'élaboration de slogans et la publication de documents par le ministère et ses secrétariats, au Québec ou ailleurs, en précisant le nom de l'agence et les médias impliqués, le cas échéant.	
10	22	Effectifs affectés au ministère du Conseil exécutif et à ses secrétariats depuis le 1 ^{er} avril 2009, avec date d'affectation, en précisant leur lieu de travail (ville) ainsi que les conditions d'embauche et leur salaire.	
	23	Bilan des six comités lancés par le premier ministre le 9 octobre 2004 dans le cadre de la réingénierie. Liste des membres de chaque comité, calendrier des rencontres, procès verbaux des rencontres et montant déboursé pour chaque comité.	23.1
	24	Liste des cadres et hauts fonctionnaires mis à pied par le Secrétariat aux emplois supérieurs incluant, pour chacun, l'allocation de départ versée et le montant équivalent au préavis, et ce, depuis le 1 ^{er} avril 2004.	24.1
	25	Liste des cadres et hauts fonctionnaires qui ont été ou sont sans affectation depuis le 1 ^{er} avril 2004, avec pour chacun : a) la durée de la période de non-affectation; b) le salaire total versé durant la non-affectation; c) la date et le lieu de réaffectation, s'il y a lieu.	25.1
	26	Liste des cadres et hauts fonctionnaires affectés à l'ÉNAP depuis le 1 ^{er} avril 2004 avec les dates d'affectation et les mandats.	26.1
	27	Copie du Plan stratégique 2008-2009 et 2009-2010 présenté au Conseil du trésor.	27.1

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

TABLE DE CONCORDANCE

OPPOSITION OFFICIELLE QUESTION N°	2 ^E GROUPE D'OPPOSITION QUESTION N°	LISTE DES QUESTIONS	PAGE
	28	Évolution du nombre de hauts fonctionnaires depuis le 31 mars 2004.	28.1
	29	Depuis le 31 mars 2004, évolution des effectifs de la masse salariale globale pour les classes d'emploi suivantes : sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membres de direction.	29.1
21	30	Depuis le 31 mars 2004, nombre de nominations ou de renouvellements de contrats pour les postes de sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membres de direction. Ventilation par année.	
	31	Liste des invités protocolaires reçus et réceptions offertes par le premier ministre depuis le 14 avril 2004, le coût de chacune des réceptions en spécifiant le nom des fournisseurs ainsi que le lieu des rencontres (Montréal, Québec, North Hatley).	31.1
16	32	La liste des membres de l'équipe du Secrétariat à la communication gouvernementale.	
17	33	Le budget total pour 2009-2010 du Secrétariat à la communication gouvernementale (incluant la masse salariale) et prévisions pour 2010-2011.	
	34	Nombre de personnes suspendues avec ou sans solde depuis le 1er avril 2004.	34.1
	35	Nombre et noms du personnel nommé en 2009-2010 dans des fonctions gouvernementales ayant eu un lien avec le parti ministériel, que ce soit en tant qu'élus, membres d'un cabinet ministériel ou grand donateur du parti.	35.1

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

- 1. Pour toutes les sociétés (OSBL) créées par le Ministère ou par un des employés du Ministère ou d'une des sociétés relevant du Ministère dans les deux dernières années :**
- a) date et contexte de création; b) objectifs poursuivis; c) nombre d'employés et/ou d'administrateurs incluant leur nom, titre, salaire, incluant le cas échéant les comptes de dépenses, frais de déplacement, frais de voyage frais de repas et frais de représentation ainsi que leur curriculum vitae;**
 - d) indiquer, le cas échéant, la date du début du contrat, de la nomination ou autre et de la fin; e) indiquer le budget dévolu.**

Réponse : aucune

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

2. Copie des études, scénarios et/ou analyses réalisées depuis le 1^{er} mai 2006 concernant la régionalisation, la déconcentration des effectifs et programmes du Ministère et/ou des organismes relevant de celui-ci.

Réponse : Aucun

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

4. Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du Ministère pour l'année 2009-2010 indiquer :
- a) la liste des employés et/ou membres du conseil d'administration;
 - b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant la leur rémunération;
 - c) la liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur curriculum vitae; d) leurs frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation.

Concernant le Centre de la francophonie des Amériques, la réponse à cette question sera transmise par le ministre responsable des affaires intergouvernementales canadiennes.

Concernant le Conseil permanent de la jeunesse, la réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat à la jeunesse.

Pour ce qui est de la Commission d'accès à l'information, la réponse à cette question sera transmise par le ministre responsable de la Commission d'accès à l'information.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

5. Pour l'année 2009-2010, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteurs d'activités.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

Réponse : neuf

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

6. Pour l'année 2009-2010, le nombre d'employés à statut occasionnel qui ont été congédiés, par secteurs d'activités.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

Réponse : Aucun

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

7. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels au Ministère en 2009-2010 et comparaison avec les quatre années précédentes.

PROGRAMME 2 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

2009-2010
60 occasionnels
13,8 %

2008-2009
50 occasionnels
11,1 %

2007-2008
49 occasionnels
10,9 %

2006-2007 *
60 occasionnels
13,2 %

2005-2006
25 occasionnels
10,6 %

* À compter du 1^{er} avril 2006, transfert au MCE de certaines responsabilités en communication gouvernementale.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

8. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels devenus permanents pour 2008-2009 et 2009-2010.

PROGRAMME 2 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

Réponse : 2008-2009 (17 – 34 %)
 2009-2010 (9 – 15 %)

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

9. Prévisions budgétaires pour l'année en cours et ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor pour le Ministère et pour tous ses organismes sous sa juridiction pour l'année 2009-2010.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

10. Pour tout organisme relevant du Ministère, concernant le bureau de la présidence : a) nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents; b) liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre; c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation; d) liste des participants à des colloques, des congrès et la liste des participants, incluant les coûts afférents.

Concernant le Centre de la francophonie des Amériques, la réponse à cette question sera transmise par le ministre responsable des affaires intergouvernementales canadiennes.

Concernant le Conseil permanent de la jeunesse, la réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat à la jeunesse.

Pour ce qui est de la Commission d'accès à l'information, la réponse à cette question sera transmise par le ministre responsable de la Commission d'accès à l'information.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

23. Bilan des six comités lancés par le premier ministre le 9 octobre 2004 dans le cadre de la réingénierie. Liste des membres de chaque comité, calendrier des rencontres, procès verbaux des rencontres et montant déboursé pour chaque comité.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

24. Liste des cadres et hauts fonctionnaires mis à pied par le Secrétariat aux emplois supérieurs incluant, pour chacun, l'allocation de départ versée et le montant équivalent au préavis, et ce, depuis le 1^{er} avril 2004.

- Madame Paule Beaugrand-Champagne, membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de la Société de télédiffusion du Québec, a quitté son poste le **3 juillet 2005**. La Société de télédiffusion du Québec lui a versé un montant de 142 213,50 \$ équivalant au préavis de 3 mois et à une allocation de départ de 8 mois de son salaire annuel de base.
- Monsieur Bruno Fortier, délégué général du Québec à New York, a quitté son poste le 18 mars 2008. Le ministère des Relations internationales lui a versé un montant de 38 795,33 \$ équivalant au préavis de 3 mois et à une allocation de départ de 1 mois de son salaire annuel de base.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

25. Liste des cadres et hauts fonctionnaires qui ont été ou sont sans affectation depuis le 1^{er} avril 2004, avec pour chacun :

- a) la durée de la période de non-affectation;
- b) le salaire total versé durant la non-affectation;
- c) la date et le lieu de réaffectation, s'il y a lieu.

NOM ET PRÉNOM	DURÉE DE LA NON-AFFECTATION	SALAIRE TOTAL VERSÉ \$	DATE ET LIEU DE LA RÉAFFECTATION
LAUZON, Bernard (Administrateur d'État I) Ministère du Conseil exécutif	5 octobre 2009 au 8 novembre 2009	16 092	Depuis le 9 novembre 2009, monsieur Lauzon est en prêt de service à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail, à titre de conseiller auprès de la présidence-direction générale.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

26. Liste des cadres et hauts fonctionnaires affectés à l'ÉNAP depuis le 1^{er} avril 2004 avec les dates d'affectation et les mandats.

NOM ET PRÉNOM	AFFECTATION		MANDAT
	DU	AU	
CHARLAND, Gilbert (Administrateur d'État I au ministère du Conseil exécutif)	2003-05-26	2007-08-12	M. Charland a contribué à développer la veille et l'analyse comparée des politiques publiques et de la gestion au sein des provinces canadiennes. Ces travaux étaient rattachés à l'Observatoire de l'administration publique québécoise. Dans le cadre de la coopération internationale, il a été associé à un programme de formation à l'intention des ministres du gouvernement de Madagascar. De plus, il a agi en tant que membre de comités consultatifs et de groupes de travail créés par le Secrétariat aux emplois supérieurs (SES). Il a ainsi collaboré avec le SES pour la mise en place et la diffusion de deux séminaires : l'un portant sur les Rapports entre le politique, l'administration publique et le Parlement, et l'autre portant sur les Relations fédérales-provinciales. Il a également été membre du Comité de transition de l'agglomération de Montréal. Il a dispensé un cours aux étudiants de l'ÉNAP.
	2009-10-19	2011-10-18	Tout en agissant comme professeur à l'ÉNAP, il agit comme formateur dans le cadre de séminaires destinés aux gestionnaires du gouvernement. Il poursuit ses recherches en analyse comparée sur le gouvernement fédéral et les provinces à l'Observatoire de l'administration publique. Il continue sa collaboration au SES à titre de membre d'un comité et comme conférencier, formateur et animateur dans des activités de perfectionnement et de développement auprès des titulaires d'un emploi supérieur.
LAUZON, Bernard (Administrateur d'État I au ministère du Conseil exécutif)	2003-06-16	2006-08-20	M. Lauzon a collaboré avec deux professeurs de l'ÉNAP dans le cadre de deux recherches majeures touchant la gestion financière dans le secteur public. De plus, il a préparé et donné deux cours aux étudiants de l'ÉNAP.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

26. Liste des cadres et hauts fonctionnaires affectés à l'ÉNAP depuis le 1^{er} avril 2004 avec les dates d'affectation et les mandats.

MORNEAU, Guy (Administrateur d'État I au ministère du Conseil exécutif)	2004-08-09	2009-05-29	M. Morneau a effectué différents mandats de conseils stratégiques auprès de divers ministères et organismes ainsi qu'auprès d'autres gouvernements avec qui l'ÉNAP entretient des relations de coopérations internationales. Il a également participé à différentes études et analyses auprès de l'Observatoire de l'administration publique. De plus, M. Morneau a prononcé des conférences et effectué des communications sur des enjeux de gestion auprès d'organisations publiques ou privées et de diverses associations professionnelles du secteur public et parapublic. En outre, il a secondé les professeurs de l'ÉNAP dans leur enseignement régulier en témoignant des réalités de gestion au sein de l'appareil gouvernemental. Il a aussi participé à l'élaboration et la dispensation de l'offre de service de l'ÉNAP en matière de perfectionnement pour répondre aux besoins particuliers des ministères et organismes du secteur public et parapublic. De plus, il agit en tant que membre de comités consultatifs et de groupes de travail créés par le Secrétariat aux emplois supérieurs.
PRONOVOST, Jean (Administrateur d'État I au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation)	2005-04-25	2006-04-24	M. Pronovost a enseigné à des étudiants de l'ÉNAP et a participé également à des enseignements et à des activités de formation donnés par d'autres professeurs. De plus, il a participé à des séminaires, conférences, différentes activités de consultation et divers travaux de recherche. Enfin, il a agi au sein de différents groupes de travail mis en place par le Secrétariat aux emplois supérieurs et le Secrétariat du Conseil du trésor.
CHABOT, Simon (Administrateur d'État II affecté auprès du Secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif)	2006-10-02	2010-10-01	M. Chabot a été initialement affecté auprès du directeur général de l'École nationale d'administration publique pour agir à titre de chargé de mission pour la création du Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise. Depuis le 6 juin 2008, il est directeur des affaires internationales et du Centre.
CLICHE, Pierre (Administrateur d'État II au ministère des Affaires municipales et des Régions)	2006-11-29	2009-11-28	M. Cliche a contribué à la mission générale de l'École nationale d'administration publique principalement en appuyant la formation des hauts fonctionnaires de l'État notamment par l'enseignement, la participation à des séminaires et des conférences, la participation à des activités de consultation avec d'autres enseignants et étudiants de même qu'à des travaux de recherche.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

26. Liste des cadres et hauts fonctionnaires affectés à l'ÉNAP depuis le 1^{er} avril 2004 avec les dates d'affectation et les mandats.

OLIVIER, Céline (Administratrice d'État II au ministère des Relations internationales)	2008-01-01	2008-12-31	Mme Olivier a été associée à la mission du Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation. Elle a participé également à la mission d'enseignement et de recherche de l'École et a contribué aux orientations du Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise.
LATOUCHE, Hélène (Administratrice d'État II au ministère des Relations internationales)	2009-01-05	2009-07-19	Mme Latouche a agi à titre d'experte-conseil auprès de l'Observatoire de l'Administration publique et du Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, tout en collaborant aux programmes d'enseignement de l'ÉNAP portant sur la gestion publique et la pratique des relations internationales.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

27. Copie du Plan stratégique 2008-2009 et 2009-2010, présenté au Conseil du Trésor.

Les rapport annuels 2008-2009 et 2009-2010 du ministère sont disponibles sur Internet.

Le plan stratégique 2009-2013 du ministère a été présenté le 5 juin 2009.

Une copie a été distribuée à tous les députés et est disponible sur le site Internet du ministère.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

28. Évolution du nombre de hauts fonctionnaires depuis le 31 mars 2004.

Le nombre de hauts fonctionnaires (titulaires d'un emploi supérieur à temps plein) est passé de 705 au 31 mars 2004 à 728 au 31 mars 2010, soit une augmentation de 23 titulaires représentant une hausse de 3,3 %.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

29. Depuis le 31 mars 2004, évolution des effectifs de la masse salariale globale pour les classes d'emploi suivantes : sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membres de direction.

	31 MARS 2010		31 MARS 2009		31 MARS 2008		31 MARS 2007	
	NOMBRE	MASSE SALARIALE \$						
Ministères								
SM	27	5 106 970	28	5 244 891	28	5 112 584	25	4 445 356
SMA	113	17 342 918	110	16 311 340	105	15 231 316	108	15 269 316
Délégués généraux, délégués et chefs de poste	16	2 155 869	16	2 039 021	15	1 908 104	14	1 677 484
TOTAL	156	24 605 757	154	23 595 252	148	22 252 004	147	21 392 156
Organismes gouvernementaux et autres organismes (nomination ou fixation de la rémunération d'un dirigeant ou membre par décret, selon l'acte constitutif de l'organisme)								
Présidents	135	21 772 888	132	20 742 229	131	19 983 490	134	20 359 560
Vice-présidents	69	9 376 542	73	9 573 998	67	8 587 702	64	8 019 201
Membres et secrétaires	368	42 240 185	354	39 722 171	363	39 947 986	367	39 725 353
TOTAL	572	73 389 615	559	70 038 398	561	68 474 178	565	68 104 114
TOTAL GLOBAL	728	97 995 372	713	93 663 650	709	90 723 182	712	89 496 270

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

29. Depuis le 31 mars 2004, évolution des effectifs de la masse salariale globale pour les classes d'emploi suivantes : sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membres de direction.

	31 MARS 2006		31 MARS 2005		31 MARS 2004	
	NOMBRE	MASSE SALARIALE \$	NOMBRE	MASSE SALARIALE \$	NOMBRE	MASSE SALARIALE \$
Ministères						
SM	25	4 351 210	24	4 120 016	24	4 200 255
SMA	108	14 721 159	118	16 014 282	113	15 259 262
Délégués généraux, délégués et chefs de poste	11	1 356 018	12	1 503 230	13	1 493 780
TOTAL	144	20 428 387	154	21 637 528	149	20 953 297
Organismes gouvernementaux et autres organismes (nomination ou fixation de la rémunération d'un dirigeant ou membre par décret, selon l'acte constitutif de l'organisme)						
Présidents	134	19 487 376	133	19 189 637	134	18 983 274
Vice-présidents	68	8 325 292	63	7 630 393	65	7 766 720
Membres et secrétaires	338	36 350 210	356	37 840 700	357	37 772 631
TOTAL	540	64 162 878	552	64 660 730	556	64 522 625
TOTAL GLOBAL	684	84 591 265	706	86 298 258	705	85 475 922

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

31. Liste des invités protocolaires reçus et réceptions offertes par le premier ministre depuis le 14 avril 2004, le coût de chacune des réceptions en spécifiant le nom des fournisseurs ainsi que le lieu des rencontres (Montréal, Québec, North Hatley).

Cette demande relève du ministère des Relations internationales, lequel organise et défraie les coûts des activités protocolaires du premier ministre.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

34. Nombre de personnes suspendues avec ou sans solde depuis le 1^{er} avril 2004.

Réponse : Aucune

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

35. Nombre et noms du personnel nommé en 2009-2010 dans des fonctions gouvernementales ayant eu un lien avec le parti ministériel, que ce soit en tant qu'élus, membres d'un cabinet ministériel ou grand donateur du parti.

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.